

convention de mise à disposition

entre les soussignés

France Alzheimer et maladies apparentées 55,
17 Avenue Carcano, 55200 Commercy,
Représenté par Mr Claude Kaiser, Président,

D'une part,

Et

La MAIRIE de Commercy
Château Stanislas ,2bis PL. du fer à cheval
55200 COMMERCY
Représenté par son Président : M Vautrin Jean-Philippe

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Article 1 : Objet

L'Association France Alzheimer 55 met à disposition de la Mairie de Commercy un véhicule de type Renault MasterIII 9 Places pour un voyage à dans le cadre d'une sortie au fort de Liouville le 07 juillet 2025.

Le responsable du CMJ devra prendre possession du véhicule à Commercy et le déposer à Commercy. La clé du véhicule sera rendue à l'association France Alzheimer 55 au terme de la mise à disposition.

Article 2. Condition de la mise à disposition. La présente mise à disposition par la structure France Alzheimer 55 est consentie à titre gratuit et précaire, sous réserve du respect des conditions mentionnées ci-dessous.

Article 3. Obligation des parties. La Mairie de Commercy jouira du bien raisonnablement. En cas de mauvaise utilisation du véhicule ou de dégradation, sa responsabilité pourrait être mise en cause et les frais mis à sa charge.

Article 4. Assurance et responsabilité. Le véhicule est sous l'entièbre responsabilité de la Mairie de Commercy. En aucun cas la responsabilité de l'association France Alzheimer ne pourra être engagée.

Article 5. Incessibilité des droits

La présente convention est conclue "intuitu personae", la Mairie ne pourra céder les droits en résultant à qui que ce soit.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Commercy le 23 Avril 2025

France Alzheimer55
Le Présidente

La Mairie de Commercy
Le Maire



Claude KAISER

Jean-Philippe VAUTRIN